



Holcim (Maroc) S.A.
Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 494.626.000 de dirhams
Siège social : Avenue Annakhil, Hay Ryad - Rabat
Registre du commerce : n° 24 713 Rabat

Communiqué du Conseil de Surveillance 29 novembre 2014

Le Conseil de Surveillance de Holcim (Maroc) S.A., s'est réuni Samedi 29 novembre 2014 sous la présidence de M. Javier de Benito, à l'effet d'une part d'examiner le rapport d'activité du troisième trimestre 2014, présenté par M. Dominique Drouet, Président du Directoire, d'autre part d'adapter la gouvernance de la société suite aux changements d'organisation décidées par le Groupe Holcim Ltd à l'échelle de la région MENA.

1/ L'examen du rapport d'activité à fin septembre 2014 a permis de constater qu'en dépit d'un contexte marqué par l'accentuation du ralentissement de l'activité du secteur du BTP, et d'une intensité concurrentielle accrue, les performances et les résultats de la société, résistent aux contraintes du marché et de la conjoncture.

Les perspectives pour l'ensemble de l'année 2014 laissent entrevoir un nouveau repli du marché, de l'ordre de 5%, la même tendance devant se poursuivre, à un rythme moindre cependant, durant l'année 2015.

2/ Abordant ensuite la question de la gouvernance, le Conseil a pris acte de la démission de Mr Javier de Benito, avec effet au 1^{er} janvier 2015, de ses fonctions de conseiller et de président du conseil de surveillance de la société, et lui a rendu hommage pour l'action qu'il a menée avec détermination pour le renforcement de la compétitivité de la société et l'amélioration de ses performances.

Il a ensuite exprimé ses félicitations à Mr Dominique Drouet, qui succède à Mr Javier de Benito dans son poste d'Area Manager, tout en conservant la direction générale de la société Holcim Maroc, et pour la confiance que le groupe Holcim lui a ainsi renouvelé.

Au vu des nouvelles responsabilités de Mr Dominique Drouet, le conseil a estimé nécessaire l'adaptation du mode de gouvernance de la société.

C'est ainsi qu'après une analyse approfondie des priorités de la société, et de ses impératifs de gestion, ainsi que des enjeux de la phase actuelle, le conseil a retenu le principe de l'adoption du mode de gouvernance moniste avec conseil d'administration qui représente à ses yeux le cadre de gestion le plus approprié à la nouvelle configuration organisationnelle régionale. Il convoquera en conséquence une Assemblée Générale Mixte (AGM) dans ce sens en vue de se prononcer sur cette proposition.

*Le Conseil de Surveillance
Le 29 novembre 2014*

Force. Performance. Passion.